



Diffusion à l'ensemble de la commune

40 ans – 40 chênes pour demain

40 ans – 40 chênes pour demain

La République et Canton du Jura a lancé cette opération qui a pour but d'œuvrer pour les générations futures. La commune de Clos du Doubs a décidé de participer à ce projet.

Concrètement il s'agira de planter 40 chênes par commune. Cet acte s'inscrit dans le cadre du jubilé du 40^{ème} anniversaire du Canton du Jura.

Un soutien financier du Canton du Jura et de la Confédération est prévu. Dès lors la plantation ne coûtera rien aux personnes désireuses d'intégrer ce projet, si ce n'est la protection de l'arbre.

Ces arbres pourront être plantés en zone agricole, en bordure de chemin, à proximité d'un arbre isolé existant, d'une souche ou dans des secteurs dépourvus d'arbres. Il est également possible de planter en zone bâtie, pour autant que le lieu d'implantation puisse être durablement conservé.

La commune de Clos du Doubs lance un appel aux privés. Si certains souhaitent planter un tel arbre sur leur terrain, sachant que la hauteur maximale devrait être de 2,5 mètres, nous vous prions de vous annoncer au secrétariat communal avec un plan de situation sur lequel vous aurez mentionné le lieu de plantation souhaité.

Prudence en forêt

Prudence en forêt

Appel à la prudence lors d'activités en forêt

Les forêts de hêtres du district de Porrentruy sont sévèrement touchées par un phénomène inédit de dépérissement, phénomène consécutif aux épisodes de stress à répétition, en particulier la sécheresse de 2018, qui viennent à bout de la résistance des arbres. Un très grand nombre d'entre eux présente aujourd'hui une couronne en grande partie ou totalement défoliée et est en train de sécher sur pied. Les chances de reprise des arbres fortement atteints semblent vraiment très faibles. Si elle n'intervient pas ce été déjà, la mort d'une grande partie de ces arbres semble très probable à un horizon de 2-3 ans. Les surfaces concernées rendent impossible de prendre des mesures partout où des arbres dangereux sont présents.

Ces arbres dépérissants sont ou deviennent secs et donc cassants, augmentant le **risque de chute de branches**. C'est pourquoi nous appelons à la **prudence lors d'activités en forêt, en particulier lors de vent**.

Nous rappelons que la forêt est un milieu dangereux où branches ou pierres peuvent choir à tout moment de manière naturelle et que la personne se rendant en forêt s'y rend à ses propres risques et périls. Nous faisons appel au bon sens et à la prudence de chacun.

Nous conseillons d'observer les couronnes des arbres et **d'éviter les activités en forêt en cas de vent**.



Informations Edition 07 / 2019 Communales

Administration communale – Case postale 117 – 2882 St-Ursanne – 032 461 31 28

